



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Martinique

Question écrite n° 110120

Texte de la question

Le 16 mars 2004, par question n° 35622, M. Philippe Edmond-Mariette a interrogé M. le ministre de la santé et des solidarités à ce jour, il n'a eu aucune réponse. Aussi il réitère sa question : La Mutualité sociale agricole a annoncé le 11 février 2004 la mise en place d'un numéro vert Phyt'Attitude pour l'ensemble des départements métropolitains dans le cadre de sa mission de surveillance des incidents et accidents liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. Ce numéro vert n'est pas accessible pour les départements d'outre-mer. Il souhaite attirer son attention sur la nécessité d'étendre ce numéro vert à la Martinique afin de permettre aux utilisateurs et victimes de produits phytosanitaires de signaler leurs inquiétudes gratuitement et de manière anonyme. Il tient à lui rappeler qu'il y a urgence pour ce faire en raison de la découverte d'indices élevés de pesticides organochlorés sur des poissons, ainsi que la présence prouvée par les services de l'État de chlordécone dans les sols en Martinique due à l'extrême longévité du produit. Il est urgent et indispensable qu'il réponde, et ce d'autant plus qu'en Martinique et en Guadeloupe le Gouvernement connaît les inquiétudes de santé publique liées à l'utilisation des pesticides, notamment le chlordécone.

Texte de la réponse

En 2004, la Mutualité sociale agricole (MSA) a mis à disposition des utilisateurs de produits phytosanitaires un numéro vert qui leur permet de signaler leurs symptômes, gratuitement et de manière anonyme. Phyt'Attitude est chargé de recenser, analyser et valider les informations sur les troubles de la santé liés à l'utilisation professionnelle des phytosanitaires. Ce travail d'expertise vise à mieux connaître les matières actives et les formulations dangereuses pour la santé de l'homme. Cet outil a également pour objectif de repérer les produits les plus fréquemment mis en cause. Le dispositif repose sur un réseau de spécialistes, notamment des médecins du travail, conseillers en prévention et experts toxicologues. Depuis février 2006, le numéro vert de Phyt'attitude de signalement des symptômes ou intoxications liés aux produits phytosanitaires est opérationnel dans les Antilles et à la Réunion. Il n'a cependant pas pour vocation de prendre en compte les problèmes de santé qui pourraient résulter de l'exposition alimentaire au chlordécone, cet insecticide n'étant plus utilisé. En parallèle, le ministère chargé de la santé et le ministère chargé de l'agriculture ont mandaté l'institut de veille sanitaire (InVS) pour élaborer en coopération, notamment avec la MSA et les centres anti-poison (CAP), un système d'alerte et de surveillance épidémiologique des effets sanitaires dus aux pesticides en population générale et chez les travailleurs agricoles pour le court, le moyen et le long terme. La première étape est en voie de réalisation, il s'agit de la construction d'une méthode relative à l'estimation de l'exposition environnementale aux pesticides des populations résidant autour de zones agricoles doit être construite.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Edmond-Mariette](#)

Circonscription : Martinique (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110120

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11764

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2486